



**CENTRE DE JUSTICE  
DE PROXIMITÉ**  
Grand Montréal

---

**RAPPORT ANNUEL**  
**2013-2014**

---



## Table des matières

---

Mot de la présidente .....	2
Mot de la directrice.....	3
Conseil d'administration.....	4
Équipe .....	7
Principales activités .....	12
Remerciements.....	15
Statistiques .....	Annexe 1
États financiers vérifiés .....	Annexe 2

# Mot de la présidente

---

Je suis fière de vous présenter le troisième rapport annuel du Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

Que de chemin parcouru en trois ans! Les centres de justice de proximité ont vu le jour dans le cadre d'un projet-pilote où des représentants du monde de la justice ont eu pour défi de développer le concept des centres. Depuis le 1er avril 2013, le Fonds Accès Justice du ministère de la Justice du Québec administre un programme permettant de financer les centres. Ce financement assure la pérennité des centres de justice de proximité.

Le ministère de la Justice a annoncé que la famille des centres de justice de proximité s'agrandira au cours de la prochaine année. Je salue l'arrivée des centres de justice de proximité de l'Outaouais, du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui faciliteront l'accès à la justice dans chacune de ces régions.

L'accès à la justice est un sujet de plus en plus discuté dans la société. Deux rapports importants ont été publiés cette année : le Comité d'action sur l'accès à la justice civile et familiale, présidé par le juge

Thomas Cromwell de la Cour suprême, a rendu un rapport intitulé *L'Accès à la justice en matière civile et familiale / Une feuille de route pour le changement* et l'Association du Barreau canadien a publié *Atteindre l'égalité devant la justice : une invitation à l'imagination et à l'action*. Je tiens à souligner que les auteurs de ces deux documents reconnaissent que des centres comme le nôtre peuvent faire une différence pour tous les citoyens.

Je termine en remerciant tous les membres du conseil d'administration pour leur collaboration éclairée, dévouée et professionnelle. Je remercie également toute l'équipe du centre ainsi que la directrice, qui à chaque jour, facilite l'accès à la justice pour les citoyens.

Finalement, je tiens à souligner qu'au cours de la dernière année, notre première directrice, Michèle Moreau, nous a quittés pour relever de nouveaux défis. Je la remercie pour tout le travail qu'elle a accompli non seulement pour notre centre, mais aussi pour l'avancement de l'accès à la justice au Québec.

Danielle Beausoleil, notaire

---

1. [http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC\\_Report\\_French\\_Final.pdf](http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_French_Final.pdf)

2. [http://www.lsuc.on.ca/uploadedFiles/For\\_the\\_Public/About\\_the\\_Law\\_Society/Convocation\\_Decisions/2014/Equal-Justice-Report-Fr.pdf](http://www.lsuc.on.ca/uploadedFiles/For_the_Public/About_the_Law_Society/Convocation_Decisions/2014/Equal-Justice-Report-Fr.pdf)

# Mot de la directrice générale

---

Je ne peux passer sous silence que j'ai eu le privilège de participer à la création des centres de justice de proximité en siégeant au comité national à titre de représentante de la Société québécoise d'information juridique et de siéger au conseil d'administration du Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

Lorsque j'ai accepté de remplacer M<sup>e</sup> Michèle Moreau à titre de directrice, je croyais savoir ce qui m'attendait. Je savais que je remplaçais une femme dynamique, passionnée et déterminée pour qui l'accès à la justice est un droit fondamental. Je savais que je pouvais compter sur une équipe motivée pour qui l'information juridique est un outil permettant aux citoyens de faire respecter leurs droits et de mieux comprendre le système judiciaire. Je savais que le projet-pilote de trois ans était terminé et que nous entreprenions de fonctionner selon un programme déterminé. Je savais que les directrices des deux autres centres, Audrey Villeneuve à Québec et Ève Langlois à Rimouski, étaient prêtes à partager leur savoir et leur expérience. Je savais que l'équipe du Fonds Accès Justice avait à cœur le succès des centres de justice.

Mais, je ne savais pas comment il pouvait être gratifiant de participer aux petites et grandes victoires juridiques des citoyens. Tous les jours, notre équipe composée de

quatre avocats et d'une réceptionniste s'efforce de donner l'heure juste à tous ceux qui viennent chercher de l'information juridique. Près de 7 000 citoyens ont obtenu de l'information juridique auprès de nos juristes cette année et 3 000 autres ont utilisé nos services de documentation et de référence. À chaque rencontre, nos juristes appliquent les principes de notre mission en reconnaissant dans chaque citoyen sa capacité à prendre en charge sa situation. Ils le font avec respect, empathie et une ouverture d'esprit remarquable. Bravo.

Je ne savais pas aussi comment l'aide du conseil d'administration serait indispensable. Ils sont plus que des membres présents aux réunions. Ils sont des personnes-ressources indispensables dans différents domaines auxquels nous nous référons régulièrement. Ils savent partager leurs connaissances, leur réseau et leur passion pour l'accès à la justice et je les remercie.

Finalement, je savais que notre présidente, M<sup>e</sup> Danielle Beausoleil, était une personne généreuse, organisée et remplie d'énergie. Quel plaisir de découvrir qu'elle était également une collaboratrice hors pair sans qui le centre ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Carolle Piché-Burton, avocate

# Le conseil d'administration

---

Le conseil d'administration pour l'année 2013-2014 était composé des personnes suivantes :

M<sup>e</sup> Danielle Beausoleil, présidente  
Désignée par la Chambre des notaires du Québec

M<sup>e</sup> Manon Lemay, vice-présidente  
Désignée par la Société québécoise d'information juridique

Madame Jenny Charest, secrétaire  
Élue par les membres partenaires

Madame Julie Pouliot, trésorière  
Élue par les membres partenaires

M<sup>e</sup> Marcelle Beaulieu, administratrice, jusqu'en septembre 2013  
Désignée par le ministère de la justice du Québec

M<sup>e</sup> François Bourque, administrateur, à compter d'octobre 2013  
Désignée par le ministère de la justice du Québec

M<sup>e</sup> Pearl Eliadis, administratrice, à compter de septembre 2013  
Nommée comme représentante des citoyens

M<sup>e</sup> Nathalie Parent, administratrice, à compter de décembre 2013  
Désignée par la Chambre des notaires du Québec

M<sup>e</sup> Catherine Pilon, administratrice  
Désignée par le Barreau du Québec

M<sup>e</sup> Marie-Claude Richer, administratrice  
Désignée par le Barreau du Québec

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 mai (par téléphone), le 15 mai, le 28 mai, le 17 septembre, le 7 novembre (par téléphone), le 10 décembre 2013 et le 11 janvier 2014 (par courriel). L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 18 juin 2013.

## Mission

---

Le Centre de justice de proximité du Grand Montréal (CJPGM) est un organisme sans but lucratif ayant pour mission de promouvoir l'accès à la justice en favorisant la participation des citoyens, par des services d'information juridique, de soutien et d'orientation, offerts en complémentarité avec les ressources existantes.

## Valeurs

---

Nous reconnaissons en chaque individu la capacité à prendre en charge sa situation et croyons en son potentiel à faire les meilleurs choix pour lui-même.

Le respect, l'empathie, l'ouverture d'esprit et la collaboration sont au cœur de nos valeurs.

Nous agissons avec impartialité et confidentialité.

## Vision

---

Nous sommes un lieu reconnu d'information juridique et d'orientation, proche des citoyens, visant à rendre la justice plus accessible et à accroître la confiance dans le système de justice.

## Orientations

---

- ❖ Promouvoir l'accès à la justice.
- ❖ Outiller les citoyens pour qu'ils soient en mesure de connaître et de faire valoir leurs droits.
- ❖ Orienter les citoyens pour qu'ils exercent leurs droits.

## Nos enjeux

---

- ❖ Faciliter l'accès à la justice
- ❖ Promouvoir les activités du centre
- ❖ Promouvoir l'accès à la justice au Québec

## Services

---

- ❖ Accueillir les citoyens à nos bureaux, répondre à leurs questions relevant du domaine de l'information juridique et cibler leurs besoins.
- ❖ Donner de l'information juridique pour aider les citoyens à prendre des décisions éclairées et à mieux se préparer avant une instance.
- ❖ Aider à repérer le formulaire approprié et donner des explications pour le remplir correctement.
- ❖ Mettre à leur disposition un ordinateur et un téléphone pour faciliter les recherches en matière juridique.
- ❖ Regrouper un éventail de dépliants, brochures et outils d'information publiés par les organismes privés, publics et communautaires liés aux services juridiques et judiciaires.
- ❖ Orienter vers une ressource spécialisée tel un organisme gouvernemental, communautaire ou sans but lucratif, un professionnel du droit ou un centre de médiation ou d'arbitrage qui pourra aider.
- ❖ Offrir des séances d'information sur des sujets de nature juridique ou liés à la justice qui intéressent les citoyens.

# Principales propositions adoptées par le Conseil d'administration au cours de 2013-2014

---

- ❖ L'embauche de M<sup>e</sup> Carolle Piché-Burton pour remplacer M<sup>e</sup> Michèle Moreau.
- ❖ Signature de la convention d'aide financière avec le ministère de la Justice.
- ❖ Fin du contrat de gestion entre ProBono Québec et le CJPGM.
- ❖ Arrivée de trois nouveaux membres au conseil d'administration.
- ❖ Adoption du plan d'action 2013-2014.
- ❖ Création d'un comité de gestion des ressources humaines suite au dépôt d'une requête en accréditation des salariés



Plusieurs personnes ont participé aux succès du centre au cours de la dernière année :

M<sup>e</sup> Michèle Moreau, directrice générale, jusqu'en juin 2013

M<sup>e</sup> Carolle Piché-Burton, directrice générale, à compter de juillet 2013

M<sup>e</sup> Dominique Brassard, juriste

M<sup>e</sup> Omar Edriss, juriste

M<sup>e</sup> Jennifer Fafard-Marconi, responsable des communications et de la gestion documentaire

Madame Gracia Kamunga, à compter de décembre 2013

M<sup>e</sup> Charles-Alexandre Lacasse, à compter d'août 2013

M<sup>e</sup> Véronique Lafleur

M<sup>e</sup> Paula Luis, jusqu'en juin 2013

Madame Rachelle Puget, technicienne juridique-réceptionniste, jusqu'en décembre 2013

De plus, nous avons bénéficié des services des étudiants suivants :

Madame Alexandra Bornac, étudiante ProBono, Université McGill

Madame Alexie Galarneau, stage en milieu communautaire, Université de Montréal

Monsieur Dominic Noël, étudiant ProBono, Université de Montréal

Madame Hélène Robitaille, travail d'été

# La parole est à l'équipe

---



Bien que la vie des citoyens soit façonnée par les lois, la justice n'est pas toujours accessible. Un citoyen qui malgré lui fait face au système judiciaire est souvent mal outillé pour le comprendre et y naviguer. Le citoyen se sent souvent confronté au système plutôt que partie intégrante. À sa façon, le CJPGM contribue à une meilleure accessibilité à la justice en aidant les citoyens à mieux comprendre leurs droits. Une meilleure compréhension du système judiciaire permet également de redonner confiance en celui-ci. L'ouverture d'esprit, la collaboration et la créativité font partie du quotidien au CJPGM puisqu'après tout, les solutions ne se trouvent pas toujours dans les textes de lois ! Un beau défi !

*Jennifer Fafard-Marconi*

*Tous les membres de l'équipe du Centre de justice de proximité constatent quotidiennement les besoins des citoyens en matière d'information juridique. Ils partagent ici avec vous leurs coups de cœur et leurs questionnements face à certaines situations.*

## Les coups de cœur de l'équipe

---

❖ En 2008, Monsieur a contesté une cotisation fiscale. Il n'a pas complété son dossier car il a continué de négocier avec l'Agence du revenu du Québec. En 2014, l'Agence a réclamé des frais puisque la cause était réputée rayée. Nous avons montré à monsieur comment faire une requête pour être relevé du défaut d'avoir inscrit dans le délai prescrit.

Il est revenu au centre peu longtemps après pour nous dire que sa requête avait été accordée, malgré tout le temps écoulé! Par la suite, nous lui avons montré comment faire pour inscrire et préparer une déclaration de dossier complet, ainsi que de discuter des articles de la Loi sur les impôts pertinents à son dossier. Il sera finalement entendu, après toutes ces années, sur une cotisation qu'il considère injuste.

❖ Le locataire de Madame ne payait pas son loyer depuis plusieurs mois. Madame est allée à la Régie du logement. Le jour de l'audition, l'avocat du locataire demande une remise. Madame ne comprend pas et demande des explications au régisseur qui lui aurait répondu que ce n'est pas son rôle. Elle en est très choquée. Elle voulait demander une ordonnance de sauvegarde pour que le locataire soit obligé de payer son loyer en attendant la nouvelle date d'audition et le régisseur refusait de l'écouter en lui disant qu'il ne voulait rien entendre, car un autre régisseur sera nommé. Elle a dû insister grandement et finalement, elle a fait sa demande même

s'il refusait de l'entendre. Finalement, le régisseur lui a accordé son ordonnance.

Lorsque Madame est venue au centre pour obtenir différentes informations pour préparer sa cause, elle était très amère de toute cette expérience. Elle avait l'impression qu'elle n'avait pas été entendue parce qu'elle se représentait elle-même. On l'a écouté et ensuite, on lui a expliqué ce qui s'était probablement passé concernant la demande de remise. Madame voulait se plaindre. On lui a mentionné qu'elle pouvait s'adresser à son député ou au Protecteur du citoyen.

Madame considère que le CJPGM est très utile et nos informations lui ont redonné un peu plus confiance dans le système

❖ Madame a été condamnée à payer rétroactivement une pension alimentaire à son ex-conjoint. Madame reçoit 4000 \$ bruts aux deux semaines. Avec la saisie, elle se retrouve avec un salaire net d'environ 150 \$ par deux semaines.

Étant donné que la pension alimentaire pour époux est déductible d'impôt, nous lui avons mentionné qu'elle pourrait remplir les formulaires (provincial ou fédéral) de Déclaration pour la retenue d'impôt et faire la déduction appropriée. Ainsi, son employeur pourra calculer l'impôt à payer en tenant compte de la déduction pour pension alimentaire qui n'est pas défiscalisée.

# Les questions de l'équipe

---

## Avis au défendeur

---

Nous avons remarqué que la comparution lors de procédures judiciaires cause beaucoup de maux de tête aux citoyens. Le texte de l'avis est rarement rédigé en langage clair, et n'expose pas avec précision la procédure à suivre, les délais applicables ainsi que les conséquences d'un défaut<sup>3</sup>.

*L'avis au défendeur peut-il indiquer en langage clair la date avant laquelle la comparution doit être produite au greffe plutôt que le seul délai de 10 jours pour la production et aussi la mention de l'obligation de communiquer à la partie opposée une copie de la comparution afin de réduire les inscriptions par défaut de comparaître prématurées?*

Les vacances des fêtes semblent provoquer du retard dans le traitement des procédures au greffe de Montréal. Toutes les procédures reçues sont horodatées à leur réception et les inscriptions sont captées en priorité par rapport aux comparutions. Il est donc possible que le greffe permette l'inscription par défaut contre le défendeur malgré sa comparution, celle-ci n'ayant pas encore été captée au plumitif. Le défendeur est donc forcé de procéder par requête en radiation de l'inscription par défaut (CPC, art.192) afin d'empêcher un jugement par défaut.

*Pour éviter les requêtes en radiation de l'inscription par défaut, est-ce possible de faire en sorte que les inscriptions par défaut de comparaître soient captées avant les comparutions?*

---

3. Code de procédure civile, art. 119 et l'Annexe 1.

## Expulser une personne qui loge chez nous sans droit

---

La question est simple : quelles sont les démarches à entreprendre lorsqu'une personne demeure, sans le consentement du locataire ou du propriétaire, dans un lieu de résidence. Souvent, ce sont des parents qui ne savent plus quoi faire pour sortir leur enfant majeur de la maison. Il s'agit parfois d'un enfant devenu adulte présentant d'importants problèmes de comportement, de santé mentale ou de consommation, et ayant souvent fait l'objet de garde d'urgence en établissement.

Les parents qui s'adressent au service de police se font dire qu'ils doivent obtenir un bref d'expulsion pour remédier à la situation. Or, nous n'avons pas trouvé de la jurisprudence qui aille en ce sens. Il ne semble pas qu'il soit nécessaire de faire cette démarche. De plus, certains parents ayant changé les serrures nous ont même rapporté que des agents de police auraient forcé la réintégration de leur enfant-adulte dans le domicile.

Une agente de police sociocommunautaire est venue au centre, en compagnie d'un intervenant d'une résidence pour personnes itinérantes, pour obtenir de l'information sur cette même question. Après discussion avec elle, nous avons compris que le SPVM a comme politique, puisqu'il s'agit d'un problème civil, de ne pas intervenir. Il semble toutefois y avoir des disparités quant à l'application de cette politique et la compréhension de celle-ci par les agents de police. Il semble que les groupes communautaires et les agents du SPVM manquent de ressources pour aider les parents dans une telle situation.

---

La demande d'information pour ce sujet est grande. Depuis l'ouverture du centre, nous avons donné trois conférences sur ce sujet à des groupes d'aide aux personnes entourant les gens souffrant de problèmes de santé mentale et nous avons reçu plusieurs citoyens qui cherchaient de l'information.

*Est-ce possible de créer un comité ad hoc composé de représentants de la police, des groupes de parents et de juriste, pour tenter de trouver des solutions qui conviennent à tous?*

## **Reprise de possession d'un logement**

---

La loi permet à un locateur d'un logement de le reprendre pour s'y loger lui-même ou sa famille. Pour ce faire, il doit envoyer un avis de reprise de possession au locataire six mois avant la fin du bail.

Ces demandes sont entendues très rapidement devant la Régie du logement car lorsqu'elles sont accueillies, les locataires doivent quitter à la fin du bail.

Beaucoup de locataires se plaignent que ce serait en fait une mesure de représailles de la part du locateur qui se serait vu refuser

une demande d'augmentation de loyer ou qui a reçu une demande de faire des réparations dans leur logement.

Il faut savoir que le délai d'attente pour une audience concernant une demande de réparation est d'environ 18 à 24 mois. Le locataire aura alors été évincé depuis longtemps au moment de son audience. Aussi, l'état de la jurisprudence est à l'effet que l'on ne tient pas compte de ces faits dans la prise de décision d'accueillir ou non la demande de reprise.

Ceci étant, lorsqu'un locataire exerce son droit de refuser une augmentation de loyer ou lorsqu'il demande au locateur de faire des travaux, il risque de se faire évincer de son logement.

*N'y aurait-il pas lieu d'ajouter une présomption qui permettrait un renversement du fardeau de preuve sur le dos du locateur lorsqu'une demande de reprise de logement aurait été précédée d'un refus d'augmentation de loyer ou de faire des réparations. Sans cette présomption, on est en droit de se demander si ces recours sont illusoire pour les locataires, ou à tout le moins, souvent chèrement payés?*

# Principales activités 2013-2014

---

## Service à la clientèle

---

Au cours de la dernière année, nous avons servi plus de 10 000 citoyens en personne ou au téléphone. Nos juristes ont répondu à plus de 6 700 demandes. De plus, nous avons donné de l'information générale à plus de 3 300 personnes .

## Formation et information

---

Nous avons donné plusieurs formations depuis un an. La plupart des formations sont données au centre dans notre salle de documentation et nous avons également été invités à en donner dans différents organismes<sup>3</sup>.

Les juristes du centre ont présenté 28 capsules d'information à l'émission Midi libre de la radio communautaire de CIBL<sup>3</sup>.

## Déménagement

---

En avril 2013, le CJPGM pouvait enfin déménager dans ses nouveaux locaux. Chaque juriste a maintenant un bureau fermé où il peut recevoir les citoyens en toute confidentialité. Notre nouvelle salle de documentation peut recevoir une douzaine de citoyens confortablement. Ils ont accès à près de 200 dépliants contenant des informations de nature juridique et ils peuvent utiliser les deux ordinateurs mis à leur disposition pour effectuer des recherches.

## Convention d'aide financière avec le ministère de la Justice

---

Les Centres de justice de proximité ont d'abord été financés dans le cadre d'un projet pilote par le ministère de la Justice du Québec, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec et la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ). Depuis le 1er avril 2013, le financement des centres provient du Fonds Accès Justice.

## Gestion

---

Durant le projet pilote (2011-2013), ProBono Québec était responsable de la gestion du Centre de justice de proximité du Grand Montréal. Avec la fin du projet pilote, ProBono a cessé d'être le gestionnaire du centre.

En accord avec la convention d'aide financière, le centre a déposé son premier Plan d'action au mois d'août 2013.

## Salon, colloque et congrès

---

Le Centre de justice de proximité du Grand Montréal était présent au Salon Visez Droit ainsi qu'au Rendez-vous de la justice. Nous avons également assisté aux événements suivants :

- ❖ Assemblée générale annuelle du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal

---

3. Pour plus de détails, veuillez consulter la section Statistiques.

- 
- ❖ Justice sociale et éducation juridique, un partenariat au-delà des frontières (40 ans de la Clinique juridique McGill)
  - ❖ Assemblée générale annuelle Services Juridiques Communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne
  - ❖ Déjeuner-causerie pour les avocats en en OBNL comité des avocats en entreprise du Barreau du Québec
  - ❖ Forum des cliniques juridiques 2013 (ProBono Québec)
  - ❖ Forum d'action autonomie : mesures de contrôle en milieu psychiatrique et droits humains
  - ❖ De plus, tous les employés du centre ont participé à une rencontre avec une vingtaine d'employés du Palais de justice de Montréal.

## Couverture médiatique

---

Nous avons été invité à participé à l'émission Montréalités (MAtv) pour expliquer les services offert par le centre. Le journal l'Entr'Acte de la Chambre des notaires a publié un article sur notre présidente, Me Danielle Beausoleil, et le centre.

## Visite à nos bureaux

---

Nous avons reçu à nos bureaux différents organismes.

- ❖ Deux magistrats français (Maison de la justice) sont venues visiter le centre

en compagnie d'un représentant de la Commission des services juridiques.

- ❖ Deux représentantes de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario ont passé deux jours au centre pour mieux comprendre notre fonctionnement.
- ❖ Un représentant de Relais-Famille (mission : aide aux familles ayant un proche en instance de détention) est venu nous expliquer les services offerts par l'organisme.
- ❖ Un représentant de Repère (mission : favoriser le développement des compétences paternelles) est venu nous expliquer les services offerts par l'organisme.
- ❖ L'équipe de médiation citoyenne YMCA Ouest-de-l'Île est venue échangée avec l'équipe du centre sur la médiation et les services offerts dans chacun de nos organismes.
- ❖ L'équipe d'Éducaloi est venue échangée avec l'équipe du centre sur nos différents services.
- ❖ Un représentant d'Action Autonomie (Collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal) est venu nous expliquer les services offerts par l'organisme.

# Qui demande de l'information juridique au Centre de justice de proximité du Grand Montréal?

---

Au CJPGM, nous invitons tous les citoyens qui demandent de l'information juridique à remplir une fiche d'information qui nous permet de préparer différents tableaux de statistiques. Voici quelques informations qui nous permettent de décrire nos utilisateurs.

Entre 36 et 50 ans	50 %
Revenus inférieurs à 20 000\$	45 %
Revenus inférieurs à 40 000\$	30 %
Français langue maternelle	66 %
Résidence à Montréal	70 %
Référé par le Palais de justice	40 %

## Où s'adresse les citoyens?

---

Dans 75% des cas, les citoyens rencontrent un juriste sur place à nos bureaux de la rue St-Laurent<sup>4</sup>.

## Quel type d'information est demandé?

---

Les questions relèvent surtout du droit de la famille et du droit civil. De plus, plusieurs citoyens viennent au centre pour obtenir des exemples de procédures ou de formulaires<sup>4</sup>.

---

4. Pour plus de détails, consulter la section Statistiques



# Remerciements

---

Le Centre de justice de proximité du Grand Montréal tient à remercier le ministère de la Justice du Québec qui a financé ses activités au cours de la dernière année.



De plus, le centre remercie d'autres organismes qui l'ont aidé à réaliser sa mission.

---

